



**MAIRIE DE  
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 juin 2019 à 20h00**

Document affiché à l'Hôtel de Ville le 27/06/2019  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
Pour le Maire et par délégation,

**ACTES**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 07 juin 2019.

Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Bernard COULON, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoints, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Bernard DELAVAUULT, Guy BONVIN, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.
Excusés :	Madame Nicole POLIGNY qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET Madame Marie-Claude LACARIN qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe GIRAUD Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Madame Muriel DESHAYES Monsieur Thierry GUILLAUMIN qui a donné pouvoir à Madame Hélène DAVIET
Absents :	Madame Sandra MONZANI
Quorum :	Vingt-deux Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.
Secrétaire :	Madame Estelle GAZET.

Monsieur Emmanuel FERRAND accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption des procès-verbaux des réunions des 13 janvier et 23 avril 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

Acte :	<b>Délibération n° 01 du 25 juin 2019 (20190625_1DB01) :</b> <b>Domaine – Servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'assainissement</b>
Objet :	<b>3.1 Acquisitions</b>

Considérant la nécessité de régulariser avec les propriétaires concernés la servitude consentie par ces derniers pour l'établissement de canalisations d'eau pluviales et d'eaux usées Route de Briailles, le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à intervenir à la signature des Actes authentiques nécessaires.

Acte :	<b>Délibération n° 02 du 25 juin 2019 (20190625_1DB02) :</b> <b>Dénomination de voies ouvertes à la circulation publique</b>
Objet :	<b>3.5 Autres actes de gestion du domaine public</b>

Vu sa Délibération n° 02 du 23 avril 2019 décidant de dénommer « Rue des Iles » la voie reliant le Faubourg National à la Rue de l'Orgelette et considérant que cette voie est en fait une impasse, l'assemblée unanime décide de modifier cette dénomination en « Impasse des Iles ».

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 25 juin 2019 (20190625_1DB03) :</b> <b>Domaine – Achat d'une licence IV</b>
Objet :	<b>3.6 Autres actes de gestion du domaine privé</b>

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'acquisition, au prix de 2.000,00 €, de la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie exploitée aux Cordeliers.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 25 juin 2019 (20190625_1DB04) :</b> <b>Personnel – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels 2019</b>
Objet :	<b>4.2 Personnel contractuel</b>

Sur le rapport de Monsieur Emmanuel FERRAND, est autorisé à l'unanimité le recrutement des personnels saisonniers nécessaires notamment au fonctionnement du camping pour la saison 2019 compte-tenu notamment du différé entre le départ du Gestionnaire actuel et l'arrivée de sa remplaçante.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 25 juin 2019 (20190625_1DB05) :</b> <b>Personnel – Modification du tableau des effectifs</b>
Objet :	<b>4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.</b>

Conformément à l'avis favorable du Comité technique du 22 mai 2019 le Conseil Municipal acte à l'unanimité de la transformation d'un poste d'Agent de maîtrise en emploi d'Adjoint technique suite au départ de l'agent concerné.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 25 juin 2019 (20190625_1DB06) :</b> <b>Programme d'équipement – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Vu ses Délibérations n° 06c et 06d du 26 mars 2018 et considérant que le projet de développement des cheminements et des activités sportives et de loisirs sur les bords de Sioule est éligible à des aides financières de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Allier, le Conseil Municipal unanime confirme la réalisation de l'opération et sollicite les aides correspondantes sur la base du plan de financement HT de 195.870,20 €.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 25 juin 2019 (20190625_1DB07) :</b> <b>Domaine public – Fixation des droits de place et de stationnement</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu sa Délibération n° 03 du 30 mai 2018 fixant ainsi qu'il suit les tarifs d'occupation du domaine public hors marché forain hebdomadaire, ceux-ci s'entendant par manifestation et pour toute installation dans la limite d'une durée d'une semaine au plus, toute semaine commencée étant due, et considérant l'intérêt de répondre au nécessaire soutien aux Associations locales, il est décidé, à l'unanimité moins une abstention, que celles-ci bénéficieront d'une gratuité pour toute occupation inférieure ou égale à une semaine et que lesdits tarifs s'appliqueront à leur égard pour toute installation dépassant une semaine et dans limite d'une durée d'un mois au plus, tout mois commencé étant dû :

Emplacements :

- Attractions et manèges forains (Forfait + tarif au m<sup>2</sup>) : ..... 16,50 € + 1,65 € (sans changement)
- Exposants commerçants et industriels (Forfait + tarif au m<sup>2</sup>) : ..... 16,50 € + 2,20 € (sans changement)
- Cirques (Forfait) : ..... 150,00 € (sans changement)

Branchements électriques :

- 220 V ..... 35,00 € (sans changement)
- 380 V ..... 105,00 € (sans changement)

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 25 juin 2019 (20190625_1DB08) :</b> <b>Restaurant scolaire municipal – Fixation des tarifs</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Sur avis conforme de la Commission consultative du Restaurant scolaire, il est décidé à l'unanimité d'adopter la grille tarifaire suivante à effet de la rentrée scolaire 2019/2020 (prix par repas) :

- Enfants domiciliés sur la Commune :
  - o Repas complet consommé sur place : ..... 2,70 € (au lieu de 2,65 €)
- Enfants domiciliés hors de la Commune :
  - o Repas complet consommé sur place : ..... 3,35 € (au lieu de 3,30 €)
  - o Repas complet emporté : ..... 4,45 € (au lieu de 4,40 €)
  - o Repas complet livré : ..... 5,05 € (au lieu de 5,00 €)
- Adultes :
  - o Repas complet emporté : ..... 7,10 € (au lieu de 7,00 €)
  - o Repas complet livré : ..... 9,80 € (au lieu de 9,70 €)

Acte :	<b>Délibération n° 09 du 25 juin 2019 (20190625_1DB09) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal, par 22 voix contre 4, refuse d'admettre en créances éteintes une facturation émise sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 2.024,32 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 27 juin 2019  
en application des dispositions de l'article L.2121-12  
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Emmanuel FERRAND

